

BAREME DES HONORAIRES – Etabli le 24/09/2021

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION	Honoraires TTC
Biens ruraux	6 %
Prestations particulières (avenant de bail, renouvellement, contentieux locataire...)	Sur demande et devis

HONORAIRES DE TRANSACTION – VENTE

(Assiette de calcul selon le prix de vente)

Immobilier – PARTICULIERS (maison et terrains à bâtir)

Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

PRIX DE VENTE	Taux ou forfait TTC
De 0 à 35 000 €	Forfait à 3 000 €
De 35 001 € à 100 000 €	8 %
De 100 001 € à 150 000 €	7 %
De 150 001 € à 250 000 €	6 %
Au-delà de 250 001 €	5 %

Transaction en matière rurale

PRIX DE VENTE	Taux H.T.
De 0 à 30 000 €	10 % avec un minimum perçu de 1500 €
De 30 001 € à 100 000 €	5 %
De 100 001 à 300 000 €	4.5 %

ACHAT (mandat de RECHERCHE) :

Mêmes modalités que les honoraires de transaction pour l'immobilier traditionnel et ancien

ESTIMATIONS

Avis de valeur écrit : 250.00 € TTC (à la charge du demandeur de l'estimation et hors déplacements) *Non facturé en cas de mandat*

Il est ici précisé que le taux en vigueur concernant la TVA est de 20%